



CONSEIL PORTUAIRE DE L'AYGAUDE DU LEVANT

Séance du 6 novembre 2018

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 8 suppléants

Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 8

TITULAIRES : 4

M. Francis ROUX, Président,

Mme Edith AUDIBERT, représentant la Ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

M. Arnaud CIRAULO, représentant le personnel des ports,

M. Christophe CHEVALLIER, usager désigné par le CDPMEM,

SUPPLEANT : 2

M. Franck LAUSSEL, usager désigné par TPM,

M. Jacques VERDINO, usager désigné par la CCIV,

POUVOIR (2) :

Mme Laurence CANANZI donne son pouvoir à M. Jacques VERDINO,

M. Thierry ARNAL donne son pouvoir à M. Franck LAUSSEL,

ABSENT ET EXCUSE :

INVITES :

Mme Brigitte CHEVALIER, CIL île du LEVANT

MM. Guy HILY et Patrick RECKEL, FVANE,

MM. Claude MAZZELLA et Serge POLENZANI, FVAN,

MEMBRES DE TPM :

MM. ARDUIN, GARCIA, AUBRY, LODICO et REMOLEUR, Mmes MOUQUET et DADOUN.

sont présents ou représentés et pourront voter. Le Président excuse les Levantins de n'avoir pu faire la traversée en bateau du fait du mauvais temps.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 5 juin 2018 – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des remarques.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Rappel des services de l'Etat sur les aides exceptionnelles

M. ARDUIN rappelle que les ports sont sous le régime du SPIC (Service public à caractère industriel et commercial). Le code général des collectivités territoriales indique que l'on ne peut déroger qu'en section d'investissement, car en fonctionnement le port doit toujours être équilibré. Le préfet a accordé une autorisation à TPM dans l'attente du projet de réhabilitation.

M. ARDUIN explique que le Levant fait partie des ports qui sont en grande difficulté et que la métropole va investir pour qu'il devienne un port qui s'autofinance sur la section de fonctionnement. M. ARDUIN précise qu'une réunion doit se tenir avec les représentants de la Métropole et le Préfet afin que la Métropole TPM soit encore autorisée à déroger pendant la durée des travaux.

M. CHEVALIER demande pourquoi, concernant ce port, on ne parle toujours que de rentrée d'argent et jamais d'économie possible. M. ARDUIN lui répond que les coûts concernant le port du Levant sont tirés au plus bas (charges de personnel, travaux effectués, pannes flottantes).

❖ Bilan de la saison

M. LODICO annonce qu'il y a eu trente inscrits et trois radiations sur la liste d'attente 2018. Il indique qu'il y a eu sept contrats annuels au mouillage et trois désistements pour un montant de 4646 €. Le maître de port ajoute qu'il y a eu six contrats annuels sur la grève pour 427 €, et les recettes passagers s'élèvent à 23 692 €. Concernant les AOT celles-ci sont de 2028 €. Les recettes totales au 30 septembre 2018 s'élèvent à 30 900 €, soit une augmentation de 16,5%.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2019

Il poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels subissent une augmentation de 2,5% (inflation) et les passagers de 5,5% (2,5% d'inflation et 3% qui correspondent au financement du projet du port).

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2019

Concernant les droits de ports, il annonce également 5,5% d'augmentation pour ces raisons.

AVIS : 7 POUR
1 ABSTENTION

❖ Projet de budget primitif 2018

M. GARCIA présente les budgets 2019 avec notamment 91 000 euros en recettes de fonctionnement. Pour les dépenses, on retrouve des dépenses liées au personnel de la capitainerie ainsi que les frais de siège. Une baisse notable des travaux d'entretien est à souligner (28 000 € cette année et 9000 € l'année prochaine). Les dépenses d'investissement concernent surtout le projet d'aménagement du port. Une aide exceptionnelle d'un montant de 30 000 € via le budget principal sera débloquée. M. GARCIA indique que ces chiffres sont annoncés sous réserve de la Commission des finances qui se réunira d'ici quelques jours.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Plan de réception des déchets

M. AUBRY explique que ce plan est arrivé à échéance, et qu'il est à renouveler tous les trois ans. Il n'y a pas de changement notable sauf l'ajout de l'article 8 qui prend en compte les dispositions concernant la réglementation des contraventions. M. CHEVALIER demande à M. LODICO combien de jerricanes de carburant peuvent être stockés sur le port. M. LODICO répond que trois peuvent être entreposés mais que si cela peut lui être utile il pourrait en ranger un de plus.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

3) Travaux divers

❖ Retrait du ponton et des mouillages le long de la jetée.

M. LODICO annonce que les pannes et les mouillages ont été retirés le 27 septembre 2018 par la société ECTM. Le coût de ces travaux s'élève à 15 000 € TTC. M. LODICO ajoute que les pannes seront mises en place à compter du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre (en fonction des conditions météo).

4) Point d'avancement du dossier de mise en sécurité du port

M. GARCIA explique qu'un cadrage avec la DREAL et la DDTM a eu lieu le 24 mai 2018, notamment sur la protection de l'herbier au niveau de la digue et de l'épave. Concernant le tenon ouest, l'inquiétude majeure est principalement le blocage des mouvements hydro sédimentaires. M. GARCIA ajoute qu'il y a débat sur l'extension du périmètre portuaire ou le statut de ZMEL. Il y a aussi une inquiétude concernant l'augmentation de la fréquentation avec la création de cette zone. Le Conseil Métropolitain doit délibérer le 23 novembre 2018 et M. GARCIA annonce qu'au terme du Conseil il y aura une saisine de la Commission Nationale du Débat Public qui devra désigner un garant. Dès lors que la demande d'autorisation Loi sur l'eau sera déposée auprès de la DDTM (délai 9 mois après concertation) suivra, avec l'examen du dossier par toutes les instances, l'enquête publique, la déclaration de projet, le passage en CODERST et l'arrêté d'autorisation. La prévision du début des travaux est pour l'automne 2020.

5) AOT

M. LODICO annonce que pour cette saison 2018 les AOT ont été attribuées à Mme Pascale KARELS, pour la vente de vêtements, Les Fadas du Boulantin pour la dalle sud, M. GERGAUD qui propose des sandwiches et des boissons, Mme CORNU-BORDES qui a tenu la buvette et le Syndicat Héliopolis qui a tenu le local des box. L'office de tourisme n'étant plus présent sur le port, l'association des Fadas du Boulantin s'est positionnée pour récupérer le local et ainsi étendre son

activité. M. LODICO ajoute que de ce fait, la capitainerie a renseigné et accueilli au mieux les touristes.

M. LODICO poursuit avec les principales dates concernant l'évènementiel : la fête Belge le 21/07/2018, la nuit des étoiles, un pot en l'honneur de miss Levant qui a été célébré le 11/08/2018, la bénédiction des navires qui s'est tenu le 13/08/2018, un bal en l'honneur de la SNSM et des pompiers le 21/08/2018 et pour terminer la traversée en natation du Levant au Rayol Canadel le 15/09/2018.

6) Questions diverses

M. ROUX présente quelques questions qui ont été formulées par M. CAPOULADE. Ce dernier explique que la parcelle J1594 attribuée au Syndicat Héliopolis est à priori du domaine du Ministère de la Défense. M. LODICO explique que les refoulements des pompes de relevage sont renvoyés sur la zone d'épandage qui est située à 200 mètres du Syndicat Héliopolis et que TPM paye une AOT au service de l'Etat pour cette zone d'épandage, attribuée à la copropriété sans aucun document prouvant cette appartenance. M. LODICO précise que cette zone d'épandage est bien sur le domaine militaire et que seul TPM paye une AOT.

M. CHEVALIER demande à M. LODICO si la cabane qui servait au préalable d'abri bus et qui était destinée pendant la durée des travaux d'entrepôt pour stocker du matériel, va retrouver son usage initial. M. LODICO précise qu'il ne restera à l'intérieur que l'armoire électrique, et que les bancs vont être à nouveau installés pour que les gens puissent s'y abriter. Ce sera un endroit permettant aux Levantins de se protéger, ainsi qu'un point d'information l'été pour que les saisonniers puissent renseigner les touristes.

M. LAUSSEL exprime son souhait de régler au plus vite le flux de passagers et de marchandises car cela devient vraiment problématique, l'espace sur le port étant restreint. Il faudrait se concerter afin de trouver une solution pour gérer et séparer les flux, peut-être envisager une zone d'attente. M. LODICO est entièrement d'accord avec cette demande.

M. CHEVALIER explique que par 4 fois les hélicoptères ont du intervenir pour des problèmes graves, dont un décès, et il demande que les agents du port bénéficient d'une formation car cela a été compliqué. M. AUBRY signale qu'une fiche réflexe va être mise en place, mais que seul le pilote est habilité à prendre la décision de se poser ou pas. Les saisonniers ne sont absolument pas habilités à prendre ce genre de décision ni à être formés pour savoir si un hélico peut se poser ou pas.

M. ROUX annonce que M. CAPOULADE souhaiterait savoir pourquoi il n'y a pas sur le port de réceptacle pour le papier. Mme CHEVALIER indique qu'il y a un réceptacle pour le plastique, le verre et les ordures ménagères effectivement pas pour le papier mais personne ne respecte ces emplacements. Elle ajoute que le local pour les ordures ménagères sert de véritable dépotoir. M. LODICO corrobore ces dires et explique qu'il avait envisagé de fermer cet espace à clé. Il ajoute que derrière le local poubelle, c'est une véritable déchèterie, et qu'il est urgent de trouver des solutions.

M. LAUSSEL demande que les pneus qui servent pour les défenses soient plus fréquemment changés car ces derniers s'usent très rapidement. M. LODICO répond qu'un bon de commande a été passé afin que tous les pneus soient remplacés pour le début de la saison prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite à tous une bonne saison et lève la séance à 15h00.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de l'Aiguade du Levant

